INFORMATIONS POLICE



FIN PROGRAMMÉE DE LA PJ?



REVUE «INFORMATIONS POLICE»

0.00

 Directeur de la publication : Joël BALAUD Pour la Communication : Joël BALAUD - Gaëlle PASSERIEUX

Conception-Impression :
 GECOP - 21, Bd Winston Churchill

Résidence Le Bretagne - BP 50319

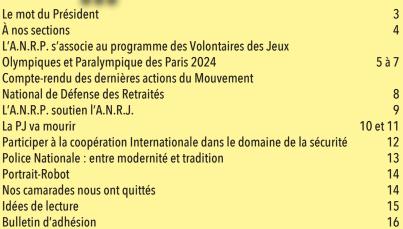
44803 SAINT-HERBLAIN Cedex - 02 40 71 06 06

Dépôt légal 3^{ème} trimestre 2022 N° ISSN : 1776-0690

53° Année - Trimestriel Le tirage de notre revue "Informations Police" a été de : 4 200 exemplaires

SOMMAIRE





BUREAU NATIONAL

BALAUD Joël Président National
DAHLEM Roland Vice-Président National
NOIRIEL Christian Trésorier National
DECHASSAT Daniel Chargé du Recrutement
BENITEZ Pascal Chargé de Projets
FREMINET Gérard Chargé de Projets
GASSERT Jacques Chargé du Recrutement
MONTOYA Francis Chargé des Activités
OLIVAN Louis-François Chargé des Activités
STRAVOPODIS Marc Chargé de Mission

CONSEIL D'ADMINISTRATION

BERGA Michel (82)
FIGUEREDO Jean (83)
GROUBER Michel (67)
HALLARD Michel (75)
IMHOFF Bernard (67)
LAFFITTE Gérard (09)
LEHMANN Daniel (67)
LUTZ Albert (67)
MANTE Jean-Claude (88)
NAHON Roger (06)
PEDROTTI Maurice (75)
SIMON Marie-Dominique (67)



COMMISSION CONTROLE FINANCIER

BACHER Etienne (67) DUBOIS Jean (67)

COMITE D'HONNEUR-HONORAIRES

HALLARD Michel - Commissaire Divisionnaire

MEMBRES HONORAIRES A TITRE POSTUME

BAZART Jean-Luc, Commandant MARILLER Camille, Président d'honneur





Notre blog:

http://anrp75.canalblog.com/

Le mot, Spésident

Dans notre revue n° 207 de juin 2022 j'écrivais :

- Que nos pensions étaient petit à petit rognées par une inflation galopante, ce que je confirme aujourd'hui, puisque cette inflation a été chiffrée à 5,50%, après être passée par des sommets plus inquiétants.
- Que le nouveau Ministre du travail, du plein emploi et de l'insertion avait confirmé la promesse faite par le Président de la République de rétablir une indexation des retraites sur l'inflation.
- Qu'il s'agissait d'une simple promesse électoraliste ou d'un vœu sérieux de cesser de transformer les retraités en arêtes de poissons ?

Nous avons donc attendu les annonces de l'été, comme nous y étions engagés. Nous étions également engagés à rester vigilants : nous le sommes. Et nous sommes obligés de constater que les retraités continueront à être traités de manière différente.

Ces annonces font état, non pas, ça aurait été trop beau, d'une indexation des pensions sur l'inflation, mais d'une simple augmentation de 4% des pensions (en plus quand même des 1,1% d'augmentation du 1^{er} janvier 2022).

D'abord rien ne dit que de telles augmentations seront renouvelées au fur et à mesure de l'évolution de l'inflation que l'on pressent dès maintenant.

Ensuite, alors que ces pauvres retraités trépignaient à l'idée de voir leurs pensions revalorisées dès juillet, ils ont dû patienter jusqu'au 9 septembre pour le constater.

Mais cette revalorisation ne concerne pas automatiquement les retraites complémentaires puisque celles-ci sont gérées par les partenaires sociaux.

En outre le compte n'y est pas : il est à craindre que l'inflation soit supérieure à cette revalorisation. Si dans les mois qui viennent son montant se révèle inférieur à l'inflation, nous aurons été un peu plus tondus.

Il eut donc mieux valu une indexation, que nous continuons à réclamer. Mais, les législatives étant passées, elle n'est plus nécessaire.

La simple promesse de cette indexation a dû suffire à rapporter quelques voix.»



Joël BALAUD Président National

À nos Sections Départementales



Une récente étude dans le cadre de la relance des sections départementales de l'A.N.R.P. nous a permis de constater un manque d'activités dans certaines sections (aucune assemblée générale, aucune réunion de bureau, pas d'articles pour la revue « Information Police », pas de recrutement), d'où la nécessité de renforcer ces sections en vue de les rendre plus vivantes.





Il semblerait que ce phénomène soit dû au vieillissement de certains délégués, isolés dans leurs actions et se sentant livrés à eux-mêmes.

L'A.N.R.P. met toute sa logistique à leur disposition pour tenter de remédier à ce problème. C'est dans ce but qu'il serait urgent de faire connaître la liste des personnes susceptibles de se faire élire lors d'une prochaine assemblée générale régionale, afin de seconder voire remplacer certains responsables actuels.

Ces personnes pourraient être recrutées parmi les adhérents, dont vous faites partie, et créer, au sein de la section, un « réseau Jeunes » chargé d'identifier les attentes des membres, dans le but de les fidéliser et de recruter de nouveaux adhérents. Car si l'A.N.R.P. a acquis une certaine notoriété, le nombre d'adhérent ne décollant pas pourrait mettre en péril son existence. Il devient nécessaire pour chaque membre de l'A.N.R.P. d'adhérer à cette idée et de faire sa promotion afin d'assurer le rayonnement de notre association.

Citation

TOUT LE BONHEUR
DU MONDE EST
DANS L'INATTENDU

Jean d'Ormesson

Dans tous les départements des collègues partent à la retraite, dans tous les départements il y a des membres bienfaiteurs potentiels à contacter.

Se faire connaître, trouver les mots qui puissent les convaincre, réorganiser vos bureaux départementaux, et organiser des rencontres, user des moyens mis à votre disposition est le « B.A. BA » de toute section dynamique.

Toutes les idées nouvelles seront les bienvenue et aucune action ne devra être négligée pour garantir la longévité de notre association.

Dans l'attente de vos informations, l'A.N.R.P. se tient prête à vous seconder dans votre entreprise.

A tous, hauts les cœurs et à bientôt.

Roland DAHLEM Vice-président national









Volontaires des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024

Le Comité d'Organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 prévoit de mobiliser entre 35.000 et 45.000 volontaires qui s'engageront, à titre bénévole, à jouer un rôle essentiel dans le succès des Jeux, en œuvrant à leur organisation et en incarnant Paris 2024 aux yeux de l'ensemble des participants et parties-prenantes des Jeux.

Le Comité d'Organisation a sollicité l'ANRP afin de contribuer à la mise en œuvre de la phase d'identification des potentiels candidats, comme chauffeurs, au programme des Volontaires Olympiques et Paralympiques (VOP) et les présenter à Paris 2024.

Être volontaire c'est avoir des

DROITS

Droit de retirer son engagement à tout moment.

Bénéficier de formations appropriées.

Accord préalable sur l'affectation des missions.

DEVOIRS

Adhésion à la vision et aux valeurs de Paris 2024, du CIO et de l'IPC.

Présence aux sessions de formations.

Respect de l'ensemble des consignes relatives à la sécurité et organisation.

Diffusion d'une image positive des Jeux.

Adhésion à la charte éthique de Paris 2024.

Le volontaire ne tire ou ne tente de tirer aucun avantage matériel ou immatériel.

GARANTIES

Coordination des volontaires par des chefs d'équipes.

Assurance (responsabilité civile & risque accident).

Intervention systématique d'une personne désignée et habilitée par Paris 2024 pour la résolution d'une éventuelle difficulté.

Protection des données personnelles.

Les conditions de recours au volontariat

ÉLIGIBILITÉ

21 ans au 1er janvier 2024.

Maîtrise d'une des langues officielles (français ou anglais).

Durée minimale d'engagement.

Absence d'avis défavorable après criblage.

Signature de la Charte du volontaire Olympique & Paralympique.

Soumission de la candidature.

PÉRIODE

Planification.

Préparation "test events".

Jeux Olympiques et Paralympiques juillet-août 2024.

GARANTIES

Au moins 10 jours consécutifs ou non 8 heures par jour de mission (maximum 10 heures).

Repos quotidien : 11 heures consécutives.

Missions qui ne débutent pas avant 5h du matin et ne terminent pas après 2h du matin.

1 jour de repos par semaine.

Les conditions d'exercice des missions

UNIFORMES & SERVICES

Uniformes des Jeux.

Transport public local gratuit.

Repas les jours de mission.

Hébergement non pris en charge.

APPROCHE POUR DÉFINIR LES MISSIONS

La meilleure expérience possible pour le volontaire.

Exclusion des missions qui représentent un risque de requalification.

Exclusion des missions qui représentent un risque pour le volontaire.

Inspirations: Jeux précédents et Grands Evènements Sportifs Internationaux.

Optimisation des rôles lorsque cela est possible.

Le cadre des missions 2 services proposés : Service dédié et service à la demande

Conduite uniquement de véhicules légers fournis par le Partenaire officiel des Jeux.

Durée maximale de shift de 10H (pauses inclues, consécutives ou non) sur une amplitude de 5H à 2H.

Transport uniquement des personnes accréditées bénéficiaires du service de chauffeurs.

Transport depuis l'un des sites officiels vers un site officiel Paris 2024.

Avec son accréditation, accès à la flotte de véhicules légers et aux zones de dépôt sur les sites officiels.

Transport des populations dans le cadre de l'exercice de leurs missions officielles et de représentation.

Compétences nécessaires

Être âgé de 21 ans minimum.

Être en possession d'un Permis B (ou équivalent étranger) hors période probatoire.

Avoir suivi et réussi l'ensemble des Trainings : vérification sécurité et conduite.

Maîtrise de l'anglais souhaitée : possibilité de tenir une courte conversation mais non obligatoire.

La connaissance de la ville ou de la région hôte pourra être un plus.

Il est recommandé de conduire fréquemment.

Populations transportées

Populations transportées par les Chauffeurs Volontaires Famille Olympique & Paralympique.

Fédérations Internationales.

Partenaires marketing.

Médias.

Commissions spéciales.

Service dédié au relais de la flamme.

Athlètes & Accompagnateur Délégation.

CNO / CNP.

Paris 2024: Staff officiel & Programme d'observation.

A vendre appareils de musculation





Nos adhérents peuvent donc candidater pour des postes de chauffeurs de véhicules légers, thermiques ou électriques afin de transporter sur les sites, selon les informations ci-dessus, tous les acteurs (spectateurs exclus) des jeux olympiques et paralympiques sur la période de juillet et août 2024.

Les sites sur lesquels les VOP pourront être conduits à œuvrer sont : Paris et l'Ile de France, Bordeaux, Lille, Lyon, Marseille, Nantes, Nice et Saint Etienne.

Pour plus de précisions vous pouvez consulter le site officiel de Paris 2024 :

https://www.paris2024.org/fr/volontaires/

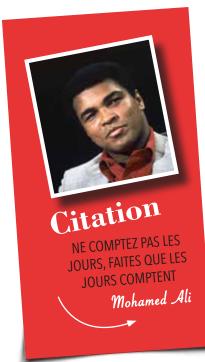
Si vous souhaitez postuler merci de laisser vos coordonnées, par mail (anrp2@orange.fr) ou courrier postal au siège de l'ANRP. Notre association transmettra votre demande au Comité d'Organisation et prendra ensuite attache avec vous pour le dépôt de votre candidature en avant-première via le portail internet dédié grâce à un lien unique et personnel qui vous sera communiqué pour y accéder.

Être volontaire c'est offrir de son temps à l'occasion des Jeux Olympiques, des Jeux Paralympiques ou des épreuves tests qui se dérouleront avant les compétitions. Les volontaires ne seront pas rémunérés. Ils auront accès gratuitement aux systèmes de transport publics locaux pour se déplacer de leur lieu de résidence et le site des jeux sur lequel ils seront mobilisés. Hors horaires des transports publics, un service de taxi leur sera proposé. L'uniforme des jeux restera leur propriété.

Visages de Paris 2024 et de la France aux yeux du monde entier, les volontaires jouent un rôle essentiel dans le succès des Jeux. Présents sur l'ensemble des sites olympiques et paralympiques, leur enthousiasme et leur diversité contribuent à offrir une expérience inoubliable à tous les publics des Jeux : spectateurs, athlètes, encadrement, journalistes.

Être volontaire c'est une aventure humaine et collective, qui correspond aux valeurs prônées par l'ANRP, c'est aussi l'occasion de rencontres enrichissantes et uniques.





Compte-rendu des dernières actions

du Mouvement National de Défense des Retraités • • •



Chères Présidentes, Chers Présidents, Chers Amis,

Je reviens une nouvelle fois vers vous à la veille du 14 juillet et en ce début d'été, pour vous tenir informés des dernières actions menées auprès de nos contacts institutionnels pour la défense des retraités. A la suite des élections législatives il convient de constater que nous avons perdu le soutien le plus précieux que nous avions, depuis trois ans, du Député Jean Lassalle qui ne s'est pas représenté et malheureusement son frère Julien Lassalle n'a pas été élu dans leur circonscription des Pyrénées Atlantiques.

Aussi et à l'avenir, il sera nécessaire de rechercher activement d'autres soutiens au niveau du parlement pour nous aider autant que possible à faire passer nos revendications et à poursuivre nos actions en termes de représentation, de garantie de pouvoir d'achat des retraités et de création d'un ministère des retraites et des retraités.

Ces dernières semaines, nous avons adressé des courriels et courriers (retrouvez tous ces documents dans l'espace adhérent de notre site internet www.anrp.fr dans la rubrique actualités) à Monsieur Olivier DUSSOPT Ministre du Travail du Plein emploi et de l'Insertion

ainsi qu'aux Députés dans la phase des élections législatives et de préparation prochaine de la loi sur le pouvoir d'achat.

Mais et nous reviendrons sur ce sujet, il importe que nous ne nous limitions pas à ce type d'envoi, certes loin d'être inutile mais qui doit être renforcé et appuyé d'une démarche individuelle auprès de chacun des 577 députés de l'Assemblée nationale, car c'est à ce prix et à ce prix uniquement que nous assurerons au plus près du terrain, la progression Indispensable de nos idées, dont la diffusion conditionne le succès.

Par ailleurs, je vous joins, ci-dessous, le lien d'accès à un article de Thierry BENNE sur le site de l'IREF.

https://fr.irefeurope.org/featured/article/representation-desretraites-une-plainte-deposee-aupres-de-la-defenseure-desdroits/

Dans l'attente de vous retrouver à la rentrée, je vous souhaite de passer un très bel été.

Bien amicalement

Guy BISIN Mouvement National de Défense des Retraités

Mesdames, Messieurs les Députés,

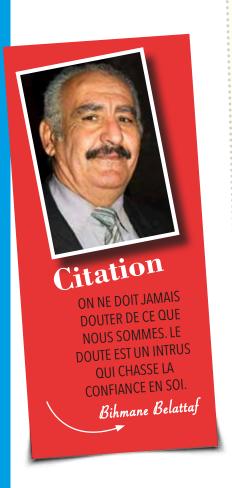
Voici déjà plusieurs années que nous sommes quelques-uns, quelques associations aussi à nous battre pour que soit enfin défini et reconnu un véritable statut des retraités. Car, si curieux que cela puisse paraître, la France s'intéresse beaucoup aux retraites qu'elle ne cesse de réformer (ou de vouloir réformer), mais elle se soucie comme d'une guigne des droits des retraités et plus particulièrement de leur statut, qu'elle n'a même pas commencé à mettre en chantier. C'est ainsi qu'on écarte tous nos seniors de toutes les institutions dédiées directement ou indirectement aux retraites en les parquant dans un véritable apartheid social, qui n'est pas digne de la patrie de la première Déclaration des droits de l'Homme. C'est pour cette raison aussi, parce que nous pensons que notre système de répartition, en brisant le lien qui unit les cotisations aux pensions, réduit injustement les retraités au rang d'assistés, qu'en compensant par notre ténacité les moyens dérisoires dont nous disposons, nous avons entrepris de nous attaquer à ce déni qui retranche de la communauté nationale pas moins de 18 millions de retraités. Nous avons créé à cette fin le Mouvement National de Défense des Retraités. C'est un simple collectif qui réunit une bonne dizaine d'associations nationales de retraités appartenant tant au secteur privé qu'au secteur public, mais ce mouvement se veut infiniment plus proche du terrain que des associations bien plus puissantes, mais pour qui le statut du retraité demeure toujours une préoccupation parfaitement étrangère. La preuve, nous sommes les seuls de tout le monde associatif à réclamer officiellement que la garantie du pouvoir d'achat des pensions remonte désormais à la Constitution, la protection de la loi s'avérant manifestement insuffisante.

C'est donc dans ce cadre très particulier que nous avons décidé de saisir la double opportunité de l'imminence de la loi sur le pouvoir d'achat et de la prochaine réforme des retraites pour rappeler à l'ensemble du Parlement que les retraités ne bénéficient, malgré les annonces et les promesses des uns et des autres d'aucune véritable garantie du pouvoir d'achat de leur pensions, de plus sévèrement mis à mal par le dernier quinquennat. Ceci est d'autant plus navrant que l'article L 161-25 du Code de la Sécurité sociale affirme sans ambiguïté aucune et depuis des années le principe de l'indexation des pensions contre l'inflation. Or, face à l'indifférence générale, vous avez été les seuls:

- lors des débats engagés fin 2019/ début 2020 au titre de la première réforme des retraites avortée depuis;
- lors du dépôt de la proposition de loi nº 4729 que vous avez mise au point autour de Jean Lassalle en vue d'assurer une juste représentation nationale des retraités dans les institutions publiques dédiées aux retraites;
- ou encore lors des réponses que vous avez pris le temps de nous envoyer suite aux courriels que nous avons fait parvenir à l'ensemble de vos collègues;

à nous montrer que vous portiez personnellement un réel intérêt à la défense des droits des retraités. Nous tenons à vous dire combien nous avons été sensibles à votre engagement et c'est pour cette raison que nous vous faisons parvenir par priorité l'adresse que nous destinerons ensuite à l'ensemble des membres de votre Assemblée. Déplorant que la loi ellemême ne suffise pas à prémunir les retraités contre la perte de leur pouvoir d'achat, elle propose de "faire monter" la garantie de ce pouvoir d'achat dans la Déclaration des droits de l'Homme et du citoyen, complétée d'un article 18 assurant à tous les travailleurs parvenus au terme de leur carrière le droit à une fin de vie décente par la sécurisation viagère du pouvoir d'achat de leurs pensions de retraite.

Nous nous tenons bien entendu à votre disposition (cf. notre adresse courriel) pour toute précision que vous pourriez



souhaiter et nous vous remercions par avance à la fois de votre fidèle soutien et du temps que vous pourrez consacrer à vos collègues, moins informés, pour faire émerger les droits des retraités des limbes dans lesquelles les actifs les cantonnent si volontiers.

A N P J

COMMUNIQUE DE PRESSE POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

L'ANPJ DÉNONCE LA REFORME SACRIFIANT LA POLICE JUDICIAIRE

La réforme structurelle de la Police Nationale, conduite à bas bruit par son Directeur Général, va entraîner la dislocation de la Police Judiciaire dont la vocation est d'enquêter sur les crimes les plus graves et complexes. Ses effectifs seront redéployés dans une filière Investigation placée sous l'égide d'un directeur départements de la police nationale (DDPN). L'objectif affiché de désengorger les services d'investigation des commissariats, noyés dans le traitement de la délinquance de masse, se fera au détriment des missions de la Police Judiciaire. La conséquence la plus immédiate de la réforme sera la disparition de la Direction Centrale de la Police Judiciaire, héritière des Brigades du Tigre, et avec elle, le savoir faire, l'expérience et la spécialisation de tous ses enquêteurs. La compétence des services de Police Judiciaire, jusque-là régionale, voire nationale, sera réduite à l'échelle du département. L'Association Nationale de Police Judiciaire (ANPJ), nouvellement créée, dénonce le sacrifice de la Police Judiciaire.

000

Face à cette réforme opaque et mortifère, aux conséquences désastreuses pour la sécurité des citoyens et l'indépendance de la Justice, les enquêteurs de la Police Judiciaire ont exprimé cet été leur malaise au travers de plus de mille rapports adressés à leur Directeur Central.

Résolus à ne pas subir, ils ont décidé, le 17 août 2022, de la création de l'Association Nationale de Police Judiciaire (ANPJ). Elle a pour mission d'étudier tout sujet, de proposer toute réforme et d'agir dans tous les domaines juridiques, judiciaires, administratifs ouverts à l'activité professionnelle de ses membres. Cette association, apolitique et sans étiquette syndicale, a également pour mission de promouvoir la place des enquêteurs et auxiliaires de police judiciaire et d'assurer leur défense dans l'exercice de leurs fonctions et missions.

L'ANPJ affirme que les raisons ayant conduit à la naissance des Brigades du Tigre sont plus que jamais d'actualité face à une délinquance toujours plus violente, organisée, puissante, mobile, et dotée de moyens technologiques et financiers considérables.

Les enquêteurs de la Police Judiciaire s'attaquent au haut du spectre de la criminalité, à côté et en complément de leurs collègues de la Sécurité Publique qui traitent de la petite et moyenne délinquance, dite du quotidien. La Sécurité Publique et la Police Judiciaire ne sont ni concurrentes, ni opposées. Elles sont toutes les deux indispensables et complémentaires dans le traitement des infractions pénales.

Depuis une trentaine d'années, la procédure pénale qui réglemente l'action de toute la filière judiciaire s'est complexifiée, générant autant d'obstacles et de freins à l'action des enquêteurs. Ces derniers ont pourtant poursuivi leur mission au service de la Justice, des victimes et des citoyens.

Affichant des résultats exceptionnels, la Direction Centrale de la Police Judiciaire n'a jamais cessé de prouver son efficacité. Dans l'ombre, elle démantèle des réseaux de trafics de stupéfiants, arrête des assassins et des braqueurs, identifie des voyous en col blanc. Elle protège la société des délinquants les plus dangereux et chevronnés. Elle assume aussi le traitement des actes de terrorisme. Son maillage territorial lui permet d'être particulièrement performante et réactive pour faire face à toutes les formes de criminalité organisée. La réforme lui imposera une frontière plus restreinte - le département - face à des délinquants qui n'en connaissent aucune.

L'ANPJ affirme que la dilution des effectifs de la Police Judiciaire dans ceux de la Sécurité Publique n'améliorera pas le taux d'élucidation en berne des 3,5 millions d'infractions de petite et moyenne délinquance recensées chaque année. Elle ne comblera pas non plus le manque de policiers dans les services d'investigation de la Sécurité Publique.

Les effectifs de la Police Judiciaire, ainsi fondus dans ceux de la Sécurité Publique, n'auront plus, ni le temps ni les moyens, de combattre la criminalité organisée et les crimes graves et complexes. Cette réorganisation structurelle ne propose aucune solution viable à l'engorgement des services traitant de la délinquance de masse.

Sacrifier la Police Judiciaire est incompréhensible et inacceptable. Ses succès et son indépendance sont unanimement salués par les acteurs de la chaîne pénale, au premier rang desquels les Magistrats Instructeurs (AFMI) et les Procureurs de la République (CNPR) qui ne cachent pas leurs inquiétudes face à la réforme.

En application de cette réforme, le DDPN, un haut fonctionnaire soumis au seul contrôle de l'exécutif et aux potentielles pressions des élus locaux, pourra désigner arbitrairement le service enquêteur et les moyens qu'il lui octroie. L'atteinte au principe essentiel de la séparation des pouvoirs et le risque démocratique sont réels.

L'ANPJ refuse l'application de cette réforme à la Police Judiciaire dont elle demande la sanctuarisation.

« La seule police qu'une démocratie puisse avouer, la police judiclaire, n'est plus au service de l'arbitraire, son œuvre est de liberté » Georges Clemenceau le 14 octobre 1906

ANPJ - 19 avenue de Paris 78000 VERSAILLES

territoriaux.

L'ANPJ a pris acte de la démarche du Ministre de l'Intérieur de recevoir les directeurs zonaux et territoriaux de la Police Judiciaire suite à la forte mobilisation leurs enquêteurs et personnels de soutien. Les participants à cette réunion ont souligné la qualité d'écoute du ministre.

Un nouveau rendez-vous est programmé dans un mois pour étudier les propositions qui lui seront faites par ces directeurs et qui devront veiller à maintenir la Police Judiciaire dans ses missions historiques.

L'ANPJ remercie M. Gérald DARMANIN du moratoire ainsi accordé à la DCPJ et de son ouverture à des propositions d'amendements. Elle se tient à la disposition du Ministre de l'Intérieur pour échanger à ce sujet. Elle entend être force de proposition et apporter son concours dans une démarche constructive.

Cependant, l'ANPJ reste mobilisée, vigilante. Elle garde comme volonté la sanctuarisation de la DCPJ et de ses services

L'ANPJ rappelle qu'elle ne s'oppose pas à une réforme de la filière investigation, mais reste convaincue que la solution proposée actuellement, à savoir la suppression de la DCPJ et la dilution de ses effectifs au sein de la Sécurité Publique, ne résoudra en rien les problèmes rencontrés.

M. DARMANIN a indiqué lors de son entretien avec les directeurs qu'il avait entendu les craintes des enquêteurs de ne plus pouvoir exercer leur mission de police judiciaire et a assuré que cette réforme ne se ferait pas contre la volonté des agents.

L'ANPJ et ses nombreux soutiens entendent que cela ne reste pas lettre morte.





La PJ va mourir

Cette réforme qui couve depuis plusieurs mois issus du « livre blanc » de la sécurité n'est plus une arlésienne.

Une victime de plus sur le tableau de chasse du gouvernement.

La PJ va mourir et c'est un drame pour la société.

Les effectifs jusqu'ici chargés de la lutte contre le crime organisé, les gros trafiquants, les meurtres et assassinats complexes vont maintenant être chargés d'enquêtes plus « visibles » politiquement : Point de deals, violences faites aux femmes, surveillance de manifestations et dilués au sein de la sécurité publique... Les effectifs de sécurités publiques qui sont chargés de ces enquêtes et missions sont exsangues, c'est une triste réalité.

Ils ont besoin de renfort c'est une certitude, mais certainement pas en les prenant dans une direction aussi importante que la DCPJ.

Il faut que ces missions soient remplies c'est une évidence. Par plus de policiers affectés à ces tâches mais pas par les enquêteurs de la PJ.

Qui aujourd'hui sera capable par ses compétences et sa technicité d'arrêter le meurtrier du policier d'Avignon en 5 jours et de mettre fin à sa cavale ?

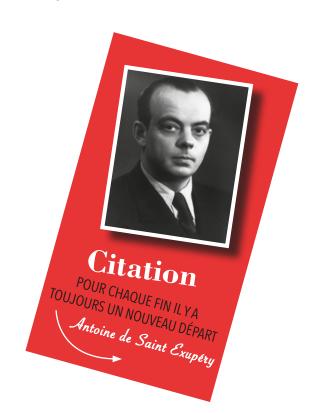
Qui sera capable de démanteler un réseau complet de trafiquants, non pas juste en saisissant de la quantité de stups, mais en en identifiant tous les membres ?

D'identifier, de surveiller et d'interpeller des équipes chevronnées de braqueur, de receleurs ? La liste est longue et ces braves gens ont les coudées franches dorénavant....

La qualité des enquêtes et des procédures diligentées par la PJ ne sont pas dû au hasard mais à la qualité, les compétences, l'abnégation, l'expérience et le savoir-faire de ses enquêteurs. Cette technicité va se perdre... Pour quelle raison?

A des fins politiques.

Pour que les préfets, et sous leurs ordres les DDPN puissent avoir la main sur l'emblème de la filière investigation et ses (pauvres) moyens.



11

Pour utiliser ses effectifs à loisir, ici à faire du maintien de l'ordre si besoin ou compter les manifestants, là-bas de lutter contre les violences conjugales.

Pour être efficace?
Non bien sûr!

Pour être visible et réagir en un tweet à la moindre actualité.... La criminalité organisée ? Ce n'est pas la priorité.

Entendons-nous bien, il est impératif de lutter contre les violences conjugales, les points de deal et tout ce qui empoisonne les habitants de ce pays. Il faut donner à la Police les moyens de lutter contre ces fléaux, mais pas en tuant la Police Judiciaire!

Pour vous donner un exemple, c'est comme si vous demandiez à une infirmière de Réanimation pédiatrique de quitter le bloc pour suturer une plaie bénigne... Ah oui me direz-vous... c'est malheureusement déjà ce qu'on leur demande, leurs compétences n'ont aucune importance, elles s'adapteront...

Après avoir tué l'hôpital, les brigades du Tigre sont les nouvelles victimes d'un système où on n'agit pas pour être efficace, mais où l'on réagit le premier face à l'actualité.

La disparition de la PJ est aussi grave pour la société que la fermeture de lits d'hôpitaux.

On ne crée aucun poste en plus, on ferme des services et on réaffecte des effectifs, qui de facto ne rempliront plus les missions qui leur étaient confiées.

La PJ meurt, et aucun de nos édiles n'a bougé le petit doigt.

Au contraire la tâche de mettre à mort cette vielle dame a été confié au sieur Dupuch... Vu son amour de la PJ pas étonnant qu'il ait eu à cœur de la détruire....

Réunir l'ensemble de la filière investigation sous un seul commandement...

Que fait-on de l'indépendance et la qualité des enquêtes au profit d'une justice qui, en ces temps plus que difficiles, savait pouvoir compter sur la PJ et son travail acharné à résoudre une affaire...

Les JIRS vont voir leurs activités fondre comme neige au soleil...

Un commandement unique, une gestion des moyens unique...

Les DDPN mettront la main sur des moyens, comme les véhicules par exemple... Qu'en sera t'il quand il faudra partir en filature et qu'un fonctionnaire zélé aura réaffecté nos véhicules sans connaître à quoi et comment ils sont utilisés ?

Nous allons être dilué dans un système qui ne sait pas comment nous travaillons, n'a aucune idée de la complexité de nos enquêtes, ni comment elles aboutissent...

La PJ meurt, ses membres sont en colère. Leur faible nombre les empêche de peser et les syndicats de CEA n'ont rien fait pour empêcher cette réforme.

Je n'ai jamais manqué à mon devoir de réserve. Mais j'en ai marre de me taire et de laisser la PJ mourir. Je n'abandonnerai pas.

On ne peut pas, nous n'avons pas le droit de laisser tomber. Merci de m'avoir lu.

Participer à la coopération Internationale dans le domaine de la sécurité

Une opportunité pour les retaités et les actifs de la Police



En 1962, était créé le Service de Coopération Technique Internationale de Police (SCTIP), aujourd'hui, la Direction de la Coopération Internationale de Sécurité (DCIS), afin d'accompagner les Etats nouvellement indépendants, dans le renforcement de l'état de droit.

Depuis lors, la coopération dans le domaine de la Sécurité, en particulier, n'a cessé de croitre et les financements internationaux ont été multipliés afin de soutenir les coopérations technique et opérationnelle entre les acteurs français, européens et internationaux.



De très nombreux programmes de coopération sont signés entre l'Union Européenne, mais pas seulement, et des pays bénéficiaires d'Afrique, d'Amérique, du Moyen-Orient, et d'Asie, notamment, afin d'établir un partenariat « gagnant-gagnant » entre les signataires.

Toutefois, la mise en œuvre des fonds alloués, souvent plusieurs millions d'euros, est confiée aux opérateurs qui remportent les appels d'offre publiés par les bailleurs de fonds.

Ces opérateurs n'ont pas toujours l'expertise nécessaire disponible pour mener à bien les programmes de coopération. Ils doivent alors recruter des experts court terme (pour des missions de formation pour l'essentiel) moyen terme (pour des audits ou la création de services pérennes) ou long terme pour la conduite de projets.

Pour les trois types d'expertise les opérateurs sollicitent le Ministère de l'Intérieur qui sélectionne et désigne les agents ayant les compétences spécifiques mais souvent les services étatiques ne peuvent pas répondre à la demande. Les opérateurs font donc appel à l'expertise privée, c'est-à-dire, généralement, aux retraités de la Police ou de la gendarmerie, qui ont une expérience professionnelle et des connaissances reconnues, la disponibilité et l'indépendance nécessaires. Une précision, importante, les experts recrutés perçoivent des honoraires qui varient généralement entre 300 et 600 € par jour travaillé.

Ces opportunités de partage de nos connaissances, en tant que retraités, sont une manière de valoriser nos acquis et notre expérience professionnelle non négligeable.

Comment faire pour intégrer les réseaux de coopération internationale ? C'est simple il suffit de déposer son CV , ou de répondre à des offres ponctuelles de recrutement sur les sites internet des opérateurs, parmi lesquels on peut citer principalement :

- CIVIPOL (opérateur du Ministère de l'Intérieur)
- https://www.civipol.fr/fr/offre-d-emploi-expert et https://baseexperts.civipol.fr/authentication/signin

 Expertise France (agence publique française de conception et de mise en œuvre de projets internationaux de coopération technique)
- https://www.expertisefrance.fr/web/guest/on-recrute#page-search---index---lang---fr_FR
- FIIAPP (opérateur espagnol travaillant aussi en Afrique francophone)
- https://www.fiiapp.org/ofertas/

Il existe bien sûr, de nombreux autres opérateurs qui recrutent des experts. Des recherches sur internet vous permettront de les identifier facilement.

Si vous souhaitez des précisions sur cette coopération internationale je me tiens à votre disposition.

Police Nationale:

entre modernité et tradition par Jöel BALAUD





Allez c'est bon là... ils vont se réveiller d'une minute à l'autre...

Faut vraiment que se parte là!

Les voleurs de sexes :

Une rumeur selon laquelle des sorciers, profitant d'un contact physique, par exemple dans une foule sur un marché, volent le sexe des hommes, fait depuis des années le tour de l'Afrique.

Elle fait escale à Abidjan, vers 1997/1998. C'est le moment où on voit courir dans les rues des gens accusés d'être des voleurs de sexes, poursuivis par la population. Ceux qui n'arrivent pas jusqu'aux commissariats de police sont lynchés.

J'ai même assisté dans un commissariat à l'interrogatoire d'une soi-disant victime du vol de son « bangala » priée par l'Officier de police de baisser son pantalon pour constater le délit, et maintenant néanmoins sa plainte au motif que l'objet, évidemment toujours en place, avait quand même « rétréci ».

Ces pogroms étaient aussi l'occasion de règlements de comptes : en Côte d'Ivoire les petits commerçants nigériens, jalousés, en ont notamment fait les frais.

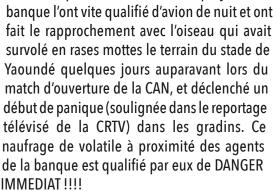
Obsèques :

Dans nombre de régions d'Afrique, il n'y a aucune mort naturelle, c'est forcément quelqu'un qui a causé la mort, à l'aide de gris-gris, fétiches, incantations, décoctions, poudres ou autres. A chaque décès la famille se réunit et pendant des heures cherche le coupable, souvent parmi les proches. J'ai assisté deux fois au Cameroun à des obsèques qui se sont terminés brutalement par la mise en cause violente d'un "coupable". Ces tribunaux peuvent être dangereux voire mortels.

Avion de nuit:

On a tous entendu parler en Afrique de sorciers qui empruntent des « avions de nuit » (qui peuvent être des boites de sardines ou d'allumettes), notamment de cette vieille femme récemment tombée dans une chambre d'enfants après avoir été éjectée de l'avion de nuit suite à une dispute avec le reste de « l'équipage » et traversé la toiture d'une maison de Yaoundé. Une patrouille du Commissariat d'arrondissement avait même été dépêchée sur les lieux pour interroger la vieille « sorcière ».

Hier soir (nous sommes en 2016) c'est sur une pelouse de la BEAC qu'un hibou a été retrouvé, les pattes cassées. Les employés de la



Encore vivant hier, le hibou est depuis décédé. Ouf, c'était une menace, commente le personnel de la BEAC. Si j'ai bien compris ce matin à travers les attitudes embarrassées

et les non-dits, une délégation de certains de mes propres agents a été chargée du « débarras » durant la nuit, mais cela doit rester confidentiel.





Portrait Robot • •

Depuis de nombreuses années, les portraits robots ont été utilisés pour tenter de retrouver les présumés auteurs d'infractions les plus graves. Ces portraits ont, comme la plupart des techniques de recherche des criminels, évolué en parallèle des progrès scientifiques.





Définition du portrait-robot et les limites de cette technique

La technique du portrait-robot consiste à remplacer les portraits jusqu'alors décrits oralement par un assemblage des différents éléments du visage d'un suspect.

Cette méthode d'identification a fait son apparition lors d'une affaire de crime dans les années 1950.

A l'origine le portrait-robot était réalisé en utilisant des kits et un système de bandeaux permettant l'utilisation d'un grand nombre de formes dessinées préalablement pour chaque partie du visage. C'est la juxtaposition de ces gabarits de tout type de formes et de toutes origines qui permettait d'aboutir à un portrait le plus proche possible de la réalité.

Généralement dessiné ou reconstitué de face le portrait-robot a toujours eu pour limite l'appréciation d'un témoin, les souvenirs de celui-ci ou même parfois les a priori sur telle ou telle origine du suspect par exemple.

De nos jours, plusieurs logiciels permettent d'obtenir le même résultat que les techniques plus anciennes mais bien évidemment de façon plus rapide et avec une possibilité de faire des retouches immédiates.

Reste que le portrait-robot ne pourra rien si les criminels ont anticipé la possibilité d'être reconnus et que pour éviter cela, ils ont complètement changé leur apparence. Il en est de même des photographies ou des caméras de surveillance qui n'auront d'utilité que si les auteurs de l'infraction sont reconnaissables.

Nous le voyons cet outil a permis de résoudre un certain nombre d'enquêtes mais il reste approximatif et faillible. C'est pour cette raison que d'autres techniques ont été recherchées de manière à être totalement objectives et indiscutables auprès des tribunaux lorsqu'il s'agit de condamner la personne incriminée.



Au cours des derniers mois, nous avons à déplorer le décès de :

Mesdames : MARTIN Lucie de SERRES (05) Adhérente depuis le 23/09/2002

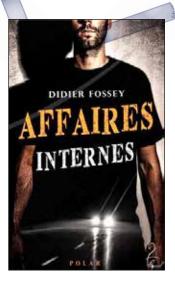
NIEF Gilberte de DIJON (21) Adhérente depuis le 17/06/1991

YOESLE Marie-Antoinette de MUNDOLSHEIM (67) Adhérente depuis le 03/02/1988 Monsieur : PEDUZZI Marc de LAINVILLE EN VEXIN (78) Adhérent depuis le 01/01/1979

Le Président National, au nom de tous les membres du Bureau de l'A.N.R.P., présente aux familles, dans la peine, ses sincères condoléances.



idées lecture



Août 2015 - Autoroute A 10.

Deux hommes au volant de leur berline roulent à vive allure et provoquent un accident d'une violence inouïe : une femme est tuée sur le coup, sa fille de 5 ans est grièvement blessée.

Lorsqu'il apprend le drame, Yann Rocher - officier de police, et père de l'enfant - est en service ; il est dévasté.

Les conducteurs s'en sortent avec quelques blessures...

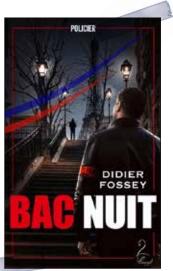
3 ans plus tard... Février 2018 -Lyon

Des braqueurs attaquent une bijouterie du centre-ville; la police judiciaire est saisie. Durant l'enquête, la capitaine Poirier remarque des similitudes avec d'autres braquages commis dernièrement en France.

L'organisation sans failles des malfaiteurs ressemble à celle des militaires ou... des policiers, ce qui attire l'attention de l'Inspection générale de la Police nationale.

De son côté, Yann Rocher, désormais chef de la BAC Nuit, à Colombes, a toujours la même idée en tête : venger sa fille, Mia.

Et pour cela, il est prêt à tous les compromis...



Après 31 ans de police parisienne, dont 18 années à la BAC, l'auteur, désormais à la retraite, relate les histoires marquantes qu'il a vécues au cours de sa carrière.

Pas de dates, juste des faits écrits à mesure qu'il se les remémorait. Souvenirs parfois drôles, pathétiques ou touchants, épicés de poussées d'adrénaline, celle de la peur, la vraie, qui prend aux tripes, au fond d'une cave, d'un parking ou durant une course poursuite.

Loin des grandes enquêtes

policières, vous comprendrez à travers ces récits que l'esprit de ces fonctionnaires - qui n'en portent que le titre - est différent des mauvaises intentions qu'on leur prête trop souvent. Derrière la tenue, il y a des femmes et des hommes que l'uniforme ou le brassard ne protègent pas des émotions...

Ce livre leur rend hommage.



À la PJ chaque enquêteur tombe un jour ou l'autre sur un crime qu'il n'arrive pas à résoudre et qui le hante. Pour Yohan c'est le meurtre de Clara. Les interrogatoires se succèdent, les suspects ne manquent pas, et les doutes de Yohan ne cessent de grandir. Une seule chose est certaine, le crime a eu lieu la nuit du 12.

Dans le cadre de la semaine du

cinéma, le Trésorier national et le Président national de l'A.N.R.P. ont assisté le 4 juillet au cinéma Star à Strasbourg à la projection du film «la nuit du 12», ainsi qu'aux débats qui ont suivi.

La trame de ce film est l'histoire assez fidèle du quotidien d'un groupe d'enquêteurs d'une PJ pugnace, mais hélas promise à disparition, après absorption et dilution dans la Sécurité Publique. RIP»



Un recueil de 22 nouvelles policières, écrites par 22 flics ou anciens flics écrivains et pas des moindres.

- 1 Jean-Marc Bloch
- 2 Olivier Damien
- 3 Eric Dupuis
- 4 Sacha Erbel
- 5 Didier Fossey
- 6 Alexandre Galien
- 7 Christophe Gavat
- 8 Christophe Guillaumot
- 9 Frank Klarczyk
- 10 François Lange
- 11 Rémy Lasource

12 - Eric Oliva

- 13 Lionel Olivier
- 14 Paul Merault
- 15 Patrick Nieto
- 16 Jean-François Pasques
- 17 Pierre Pouchairet
- 18 Jean-Marc Souvira
- 19 Danielle Thiéry
- 20 Emmanuel Varle
- 21 Luc Watteau
- 22 Ivan Zinberg

La marraine et le parrain ne sont autres que Danielle Thiéry et Jean-Marc Bloch, Sur une idée de Eric Dupuis, préfacé par Olivier Marchal et édité par les Éditions Lajouanie. Pour chaque livre acheté, 1,50 € reversé à Orphéopolis.

Sortie prévue mi-octobre

Le Président Joël BALAUD a représenté l'A.N.R.P. à la clôture des Assemblées Générales de l'Orphelinat Mutualiste de la Police Nationale et des œuvres d''Orphéopolis le 22 juin 2022 à



LIEVIN. Ces AG se sont déroulées dans une ambiance conviviale et ont été couronnées de succès.»

INFORMATIONS

VOUS PARTAGEZ NOS VALEURS

Bien être et solidarité*



Policiers nationaux et municipaux en activité Futurs et Jeunes retraités, Retraités et Membres amis

L'A.N.R.P. EST OUVERTE À TOUS

BULLETIN D'ADHESION



Regrouper les retraités de la Police et les veuves et veufs des retraités, en vue de défendre leurs intérêts moraux et matériels

Nom:	
Lieu de naissance :	
Adresse :	
E-Mail :	
Téléphone :	
IEUVER ET VEUER	

POUR LES POLICIERS ACTIFS, RETRAITÉS, VEUVES ET VEUFS

Date de mise à la retraite : Dernière affectation: Date de décès du conjoint : POUR LES SYMPATHISANTS / MEMBRES AMIS (facultatif) Profession/corporation:

Bulletin à adresser:

Nom de la personne qui vous a parrainé :

A.N.R.P. - 26 rue Sainte Félicité - 75015 PARIS- avec le montant de la cotisation annuelle de : 45 euros par chèque bancaire établi à l'ordre de l'A.N.R.P.

par virement IBAN: FR76 1027 8060 1500 0206 6270 188 - BIC: CMCIFR2A

(merci de préciser votre nom dans l'objet du virement)